

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2011

PARTICIPATION DES CITOYENS AU FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE PÉNALE
ET JUGEMENT DES MINEURS - (n° 3532)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 89

présenté par
M. Huyghe

ARTICLE PREMIER TER

A l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« ayant »,

les mots :

« n'ayant pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.